

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Hubert Lounay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Broggin, acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 1995, intitulée: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

1. de protester contre le fait que le DTPE ait permis la démolition de la villa Blanc alors qu'il était saisi d'une demande de classement de ce bâtiment historique et que l'autorisation de construire n'était pas en force;
2. d'entreprendre toutes démarches pour s'opposer à l'abattage des arbres sur la parcelle de l'ex-villa Blanc;
3. de prendre contact avec la mission de l'Union européenne et celle des Etats membres pour savoir si celles-ci ont pris des engagements quant à l'acquisition ou la location de locaux dans l'immeuble projeté sur la parcelle de l'ex-villa Blanc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion est obsolète par le fait que M. Philippe Joye, ancien conseiller d'Etat, a donné l'autorisation de démolir la villa Blanc en 1996. Entre-temps, la Ville de Genève a acheté la parcelle N° 2129 dite du Foyer de Sécheron pour réaliser un projet comportant 100 logements économiques avec surfaces commerciales, un établissement médico-social de 50 à 60 unités avec une cuisine de production, un espace de vie infantine (crèche) de 60 places, un espace polyvalent type maison de quartier avec un restaurant scolaire (école de Sécheron), une ludothèque et des espaces pour adolescents, un parc public ainsi qu'un parking souterrain de 150 à 160 places. Le démarrage du premier chantier de logements est prévu pour l'année 2008 et sa mise à disposition pour 2010.

L'ensemble de cette réalisation permettra de préserver la majorité de la végétation de la parcelle et plus spécifiquement les arbres qui sont les plus remarquables.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 19 décembre 2007.